Nations Unies S/2020/670



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juillet 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 juillet 2020, adressée au Secrétaire général et aux représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil de sécurité a mené à bien la procédure de vote sur l'amendement figurant dans le document S/2020/668, que la Fédération de Russie a proposé au projet de résolution publié sous la cote S/2020/667, présenté par l'Allemagne et la Belgique au titre de la question intitulée « La situation au Moyen-Orient ». Le vote s'est déroulé compte tenu des conditions extraordinaires qui touchent actuellement la pratique et les méthodes de travail du Conseil de sécurité et selon la procédure énoncée dans la lettre datée du 27 mars 2020 adressée aux représentantes permanentes et représentants permanents des membres du Conseil par le Président du Conseil (S/2020/253), qui a été arrêtée en raison de la situation exceptionnelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

La Directrice de la Division des affaires du Conseil de sécurité a reçu des lettres des 15 membres du Conseil de sécurité communiquant la position de leur pays sur la proposition d'amendement, figurant dans le document S/2020/668, au projet de résolution publié sous la cote S/2020/667. Le résultat du vote est le suivant :

Voix pour :

Chine et Fédération de Russie.

Voix contre :

Allemagne, Belgique, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, République dominicaine et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Abstentions :

Afrique du Sud, Indonésie, Niger, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie et Viet Nam.

La proposition a reçu deux voix pour, sept voix contre et six abstentions. La proposition n'est pas adoptée, le nombre requis de voix n'ayant pas été obtenu.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Christoph **Heusgen**

20-09241 (F) 100720 100720



Merci de recycler



